

Séance du vendredi 19 avril 2024

DELIBERATION DU CONSEIL

STRATEGIE NATURE ET EAU EN METROPOLE - ADOPTION

Vu la délibération n° 21 C 0044 du 19 février 2021 approuvant le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) métropolitain ;

Vu la délibération n° 24 C 0019 du 9 février 2024 portant sur l'évaluation à mi-parcours du PCAET et approuvant la mise à jour de son plan d'actions ;

I. Exposé des motifs

Le diagnostic de risque face au changement climatique de la métropole européenne de Lille (MEL), mis à jour en 2023, confirme les vulnérabilités du territoire face aux manifestations du dérèglement climatique en cours : sécheresses à répétition, augmentation des inondations et canicules, etc. Ces manifestations sont déjà visibles sur le territoire métropolitain et vont s'accroître dans les années à venir.

Le Plan Climat de la MEL, adopté en février 2021 et qui a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours en février 2024, pose la stratégie métropolitaine et le plan d'actions pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, afin de contribuer à réduire le changement climatique, mais aussi pour adapter le territoire à ce changement et en limiter les conséquences.

En pleine cohérence avec son Plan Climat, la MEL souhaite donc se doter d'une stratégie Nature et Eau en Métropole, guidée par trois grands enjeux indissociables : l'adaptation au changement climatique, la protection de la biodiversité et l'amélioration du cadre de vie et de la santé des métropolitains. Spécificité de cette stratégie, la MEL a choisi d'y inclure l'eau, compétence métropolitaine majeure, indispensable pour des écosystèmes en bonne santé, pour construire une métropole turquoise.

Pour faire face à ces défis, la stratégie Nature et Eau en Métropole s'appuie sur les solutions apportées par les écosystèmes naturels, appelées « solutions fondées sur la nature ». Les écosystèmes naturels apportent en effet des solutions pour l'adaptation du territoire, en permettant de lutter contre les sécheresses, les inondations et l'effet d'îlot de chaleur urbain, mais aussi pour atteindre la neutralité carbone. Ils sont de plus indispensables au maintien et au développement de la biodiversité et au bien-être, physique et mental, des habitants.

La stratégie Nature et Eau en Métropole met en évidence la cohérence d'ensemble des actions métropolitaines d'ores et déjà mises en œuvre, les renforce et en définit



de nouvelles. Elle s'appuie sur un ensemble de plans et projets métropolitains mobilisant et valorisant les écosystèmes naturels. La stratégie est donc au carrefour de nombreuses politiques publiques menées par la MEL.

La stratégie Nature et Eau en Métropole comporte ainsi un plan d'actions structuré en trois axes, comprenant 12 actions, divisées en 20 sous actions dont 10 sous actions nouvelles.

Axe 1 - Cartographier la nature et éclairer la décision

Cet axe consiste à acquérir une connaissance fine de l'état de la couverture végétale, de l'artificialisation, de l'imperméabilisation et de la biodiversité sur le territoire, afin d'être en mesure de suivre les progrès réalisés et de construire des outils pour éclairer la décision quant aux interventions prioritaires, au vu des trois enjeux auxquels la stratégie entend répondre.

Axe 2 - Mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature sur l'ensemble du territoire

Il s'agit d'abord de préserver la nature (faune et flore) déjà existante sur le territoire, par les outils réglementaires de protection, par la maîtrise de la consommation d'espaces naturels et agricoles mais aussi par une gestion durable et adaptée des espaces de nature. Les grandes trames du territoire : verte, bleue, mais aussi étoilée (ou noire) jouent un rôle essentiel dans cette préservation. Les espaces de nature peuvent être élargis et mieux valorisés en améliorant leur accessibilité par les métropolitains.

Il est également nécessaire de continuer à améliorer la gestion durable et intégrée des eaux pluviales, en désimperméabilisant les surfaces et en favorisant l'infiltration de l'eau dans le sol.

L'axe 2 consiste enfin à développer la place de la nature dans la MEL, en végétalisant et renaturant, avec une approche différenciée selon les types de milieux rencontrés sur la métropole :

- dans les zones urbaines avec la création d'espaces de nature et de jardins sur les terrains publics et privés, y compris sur de petites surfaces en zones denses, la végétalisation sur l'espace public, la création d'espaces de biodiversité et pédagogiques, l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle dans les projets d'aménagement, etc.
- dans les zones agricoles et rurales avec la plantation de haies, l'agroforesterie, le boisement, la protection de la ressource en eau, la création d'espaces de nature, etc.
- par l'aménagement des infrastructures vertes et bleues, qui maillent le territoire, connectant le rural et l'urbain avec la création de voies vertes et la restauration des cours d'eau.

Axe 3 - Engager les acteurs et propriétaires métropolitains : communes, citoyens, entreprises, agriculteurs et experts scientifiques

Tous les acteurs du territoire ont un rôle à jouer pour préserver, développer et mieux gérer la nature et l'eau sur la MEL, dans l'espace public mais aussi dans l'espace privé : citoyens, communes, entreprises, agriculteurs, propriétaires fonciers, experts scientifiques, agents métropolitains... C'est pourquoi le troisième axe de la Stratégie Nature et Eau en Métropole est dédié aux actions d'animation et de mobilisation de ces acteurs.

La stratégie fixe également des objectifs opérationnels ambitieux de développement de la nature et d'amélioration de la gestion durable de l'eau :

- Dans les espaces urbains, agricoles et naturels

- Accroître d'au moins 500 ha entre 2021 et 2035 les espaces verts et de nature accessibles au public ;
- Avoir au moins un million d'arbres supplémentaires plantés entre 2024 et 2035 sur le territoire, par la MEL et les autres acteurs privés et publics ;
- Dédier 1 M€/an aux fosses d'arbres et à la végétalisation en pied de façade en milieu urbain ;
- Étudier la possibilité d'infiltrer les eaux pluviales à la parcelle, en les déconnectant du réseau d'assainissement, pour 100 % des projets d'aménagements sur l'espace public portés par la MEL ;

- Sur les grandes trames vertes et bleues maillant le territoire

- Créer au moins 170 km de voies vertes entre 2021 et 2035 ;
- Lancer la restauration de 600 km de cours d'eau sur la période 2022-2035 dans le cadre du plan de reconquête des cours d'eau métropolitains.

Enfin, afin de faire reconnaître durablement l'engagement du territoire en faveur de la biodiversité, la MEL a candidaté en janvier 2024 à la labellisation "territoire engagé pour la nature" pilotée par l'Office français de la biodiversité (OFB).

Cette stratégie représente pour la MEL un budget de 250 M€ sur la période 2024 – 2035, auquel s'ajoute le budget de 220 M€ pour la mise en œuvre du plan de reconquête des cours d'eau métropolitains sur 2022 – 2044.

II. Dispositif décisionnel

Par conséquent, la commission principale Climat et écologie, Gestion de l'eau et des déchets, ENM, Agriculture consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) d'approuver la Stratégie Nature et Eau en Métropole annexée à la présente délibération.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ